

Philippe Touzet, avocat, président de la Commission prospective du barreau de Paris

« L'enjeu de la réforme de la gouvernance est avant tout économique »

L'Ordre de Paris vient de lancer un site Internet dédié à la gouvernance de la profession. Objectif : recueillir le sentiment des 22 000 avocats du barreau sur la manière dont la voix de l'ensemble des ordres pourrait être à la fois mieux entendue et relayée, et ainsi mettre fin aux divisions qui trop souvent affaiblissent la position de la profession.

Rencontre avec Philippe Touzet, président de la commission prospective du barreau de Paris.



Gazette du Palais : La gouvernance de la profession est le sujet qui crée le débat aujourd'hui chez les avocats. Pourquoi ?

Philippe Touzet : La gouvernance est certes un terme à la mode, mais la question est réellement d'une actualité brûlante pour les avocats. Chaque fois que la profession doit négocier avec les pouvoirs publics, nous sommes confrontés au problème de la multiplicité des acteurs.

Notre organisation historique est fondée sur les barreaux : 162 en France, tous avec la personnalité morale, un budget et une politique propres, un bâtonnier qui veut être légitimement le patron de son ordre.

La création du Conseil national des barreaux, en 1990, a déjà marqué un immense progrès. Avant cette réforme, pour parler avec notre profession, la Chancellerie recevait sept interlocuteurs : le président de la Conférence des bâtonniers, le bâtonnier de Paris, et les représentants des syndicats ! Aujourd'hui, il n'y a plus que trois interlocuteurs : le président de la Conférence des bâtonniers, le bâtonnier de Paris et le président du Conseil national des barreaux. C'est mieux, mais nous avons une marge d'amélioration !

G. P. : C'est pour cela que vous souhaitez une réforme de la gouvernance ?

Ph. T. : Oui. Aujourd'hui, le Conseil national des barreaux n'a pas de pouvoir exécutif sur les ordres. Il a un pouvoir de représentation, mais pas de pouvoir exécutif. Or, quand la loi attribue au CNB un pouvoir réel, ça marche ! Regardez le pouvoir normatif : personne ne discute de la légitimité du règlement intérieur (RIN) qui émane du seul CNB. Nous devons canaliser toutes les énergies en provenance des ordres, et pour cela il faut réformer notre mode de gouvernance.

Mais attention, il ne s'agit pas d'un enjeu de « politique politicienne ». Au contraire, l'enjeu de la réforme de la

gouvernance est avant tout économique. Aujourd'hui, nous devons prendre en compte la dérégulation et la présence de nombreux concurrents sur le secteur du conseil juridique, les experts-comptables, les notaires bien sûr, mais aussi les banques, les assureurs, etc. Le marché est en expansion et attire énormément de monde.

« Il nous faut des mois, parfois jusqu'à deux années pour aboutir à une décision concertée de l'ensemble de la profession. Un tel délai n'est pas normal »

G. P. : Quel lien évident entre la réforme de la gouvernance et la maîtrise du marché ?

Ph. T. : Le sens de l'histoire ne va pas vers le protectionnisme. Nous n'avons donc qu'une option : nous engager dans la concurrence, et être les meilleurs, sans cesse élargir la gamme de métiers qui peuvent être exercés par l'avocat. Mais être efficace sur le marché nécessite une capacité de décision et de réactivité normale par rapport aux autres professions.

Un exemple ? J'ai participé en 2010 à une réunion de toutes les professions de conseil à la Chancellerie qui souhaitait obtenir un avis — sur un projet de texte — dans les six semaines. Toutes les autres professions s'y sont engagées, mais nous, nous avons dû répondre, un peu gênés, que nous ne pouvions pas, que nous devons « soumettre à la concertation ». La concertation, qu'est ce que c'est ? C'est obtenir l'avis de tous les barreaux ! En gros, il nous faut des mois, parfois jusqu'à deux années pour aboutir à une décision concertée de l'ensemble de la profession.

Un tel délai n'est pas normal et n'est pas compatible avec les enjeux auxquels nous sommes confrontés.

G. P. : Le CNB vient de lancer une consultation d'envergure sur la question, et le barreau de Paris s'apprête à faire la même chose ? N'est-ce pas aller dans le sens de cet éclatement que vous dénoncez pourtant ?

Ph. T. : Tout d'abord, c'est le barreau de Paris, plus particulièrement sa commission prospective, qui a proposé l'idée d'une consultation. Sur un sujet pareil, l'idée s'est rapidement imposée et a été adoptée par d'autres, ce dont je me réjouis. La consultation du barreau de Paris pourra donc s'inscrire dans celle du CNB, à un détail près, celui du calendrier. Le CNB a demandé à recevoir les réponses des ordres avant début octobre pour préparer la Convention nationale de Nantes. Mais pour Paris, c'est un peu plus compliqué compte tenu de notre nombre. Notre processus, qui a démarré la semaine dernière, se terminera par un vote le 6 décembre, organisé le même jour que les élections ordinaires et celles du CNB.

La consultation du CNB est, elle, adressée aux 162 bâtonniers, pas aux 55 000 avocats. Ce sont donc les ordres qui répondront. Pour notre part, nous avons estimé qu'il fallait que tous les avocats participent et cela prend du temps.

« Trois scénarii de gouvernance seront exposés à la profession à Nantes, en octobre, et puis soumis au vote de tous les avocats parisiens le 6 décembre prochain »

G. P. : Comment cela va-t-il s'organiser, concrètement ?

Ph. T. : Le bâtonnier de Paris, Jean Castelain, m'a proposé de prendre la tête de la commission prospective à partir de janvier 2011. Je savais que nous n'aurions qu'un seul sujet : la gouvernance ! Prenant le dossier en main, j'ai constaté qu'existaient un grand nombre d'articles et de rapports sur le sujet, mais que personne n'avait proposé un système global. Par ailleurs, il m'a semblé évident que sur le sujet de la gouvernance, les élus sont nécessairement en conflit d'intérêts. Par conséquent, je ne voyais pas l'intérêt de refaire un énième rapport sur la question et j'ai proposé à Jean Castelain, dès février 2011, de consulter directement tous les avocats.

Notre objectif final est un vote, mais nous commençons par une consultation en ligne sur www.gouvernance-avocats.fr jusqu'à fin septembre qui permettra de faire remonter l'avis des avocats et de bâtir trois scénarii de gouvernance qui seront exposés à la profession à Nantes, en octobre, puis soumis au vote de tous les avocats parisiens le 6 décembre prochain, au cours des élections professionnelles.

G. P. : Comment faire en sorte que les avocats se connectent sur le site et s'intéressent à une question qui semble, de prime abord, concerner surtout les représentants de la profession ?

Ph. T. : Le CNB a conçu son questionnaire pour les bâtonniers, qui sont nécessairement très informés sur la question. Nous, nous adressons aux avocats eux-mêmes, ce qui nécessite d'avoir une approche différente, un peu vulgarisée.

D'où le choix d'un portail ludique, illustré par un dessinateur de presse, Antoine Chéreau, qui a fait un travail formidable pour ce site. Il a très bien saisi la problématique et franchement, le site est très drôle. Sur le fond, trois questionnaires sont proposés sous la forme d'un jeu de l'oie : le mini-sondage d'humeur, pour donner son sentiment, les questions fonctionnelles, et enfin, « les questions qui fâchent », où nous avons concentré les questions plus polémiques. Et comme le CNB a publié son questionnaire au moment même où nous allions mettre en ligne le nôtre, nous avons ajouté *in extremis* un 4^e questionnaire portant sur toutes les questions non traitées initialement. Les avocats peuvent répondre au questionnaire en 10 ou 15 minutes, mais s'ils le souhaitent, ils peuvent se documenter sérieusement car toute la documentation disponible est publiée sur le site, ainsi que la description de l'organisation des autres professions.

G. P. : Le bâtonnier de Paris, Jean Castelain, a dit qu'il serait candidat au Conseil national des barreaux si la profession se prononçait pour un Ordre national. Il ne pourra cependant pas attendre le mois de décembre et le résultat du vote des parisiens pour décider...

Ph. T. : Je ne répondrais pas à la place de Jean Castelain ! Mais je peux vous dire que la commission prospective n'est pas en service commandé, ce que démontre d'ailleurs le calendrier, comme vous le soulignez vous-même. Et sur le fond, je suis favorable à toute réforme qui donnera une vraie efficacité à notre profession, c'est-à-dire une unité de décision.

Nous ne pouvons pas espérer marquer des points décisifs sur le marché du droit, face à des concurrents organisés et déterminés, sans une réforme permettant d'accélérer et de rationaliser nos décisions collectives. ●

Propos recueillis par Eve Boccara